

# QUESTIONS / REPONSES

## ► **COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT**

M. le Premier Ministre, à aujourd'hui, sauf erreur de ma part, la loi prévoit toujours qu'au 01/01/2026, la compétence eau et assainissement sera d'office transféré aux communautés de communes ou en tous les cas ne pourra pas rester une compétence communale. Cette perspective nous rend sceptique quant à l'efficacité systématique de ce transfert de compétence. Dans le Cantal, plusieurs communautés de communes, mais aussi le département, réfléchissent à créer des structures qui pourraient être des solutions alternatives pour accompagner les communes et pour créer des conditions de ce transfert qui soit les moins couteuse et les plus efficace possible.

Ne serait-il pas possible qu'on laisse aux territoires une plus grande liberté face à ce choix et qu'il ne soit pas dépouillés là aussi de leur capacité de décision ?

Olivier ROCHE Maire de Jaleyrac